

CFDP

L'entreprise doit être agissante et utile

Partenaire de longue date de PLANETE CSCA, vous avez participé au Tour des Régions sur le thème de la RSE ?

En binôme avec Assurance for Good, nous avons participé à des tables rondes pour répondre aux questions des courtiers non seulement sur les contraintes et charges supplémentaires que représenterait la mise en œuvre d'une démarche RSE dans leur cabinet, mais aussi en mettant en avant le rôle social de l'assureur.

Qu'est-ce que le rôle social de l'assureur ?

Il s'agit de se dire que, au-delà de notre mission d'assureur qui est d'accompagner des cibles solvables et stables, nous nous devons d'étendre le plus largement possible le cercle de la protection, donc de jouer notre rôle de bouclier économique et social auprès des personnes fragilisées par la vie.

Agir pour le bien commun c'est utile à tous. L'entreprise a sans doute un rôle providence à jouer.

Pendant très longtemps, CFDP avait défini son rôle comme « faciliter l'accès au droit et à la justice pour le plus grand nombre », dorénavant notre raison d'être est de « s'engager pour une société apaisée » et notre raison d'agir est de « transformer les conflits en accord durable ». Notre engagement s'inscrit dans le cadre de

l'objectif de développement durable (ODD) 16 de l'ONU : « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ».

De tout temps CFDP a eu une démarche sociétale forte. Pour autant, la RSE, qui s'impose à tous depuis quelques années, a l'avantage de solliciter, de challenger les entreprises à des actions tout en pouvant les promouvoir par la communication. N'oublions pas que les jeunes font souvent aujourd'hui le choix d'intégrer une société en considération de ses engagements pour le climat, l'environnement ou le bien commun.

Pour toutes ces raisons nous participons depuis sa création à la Fondation Entrepreneurs de la Cité.

De quoi s'agit-il ?

Fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation Entrepreneurs de la Cité est née du constat fait par Bruno Rousset, fondateur d'April, qu'un créateur d'entreprise fragile ne contracte pas, faute de budget ou de connaissance des risques, les assurances minimales requises et que son activité et son avenir peuvent en pâtir lourdement. Avec les membres fondateurs (April, AG2R La Mondiale, la Banque Postale, CNP, Evolem, Caisse des Dépôts, Matmut et CFDP), nous avons imaginé la « Trousse de 1^{re} assurance », qui comprend



Laurent des Brest
Président du conseil
d'administration de
CFDP et président
de la Fondation
Entrepreneurs de la
Cité

les garanties de base que toute micro-entreprise devrait avoir dès sa création.

Ainsi, à l'instar du micro-crédit créé par Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix en 2006, nous avons développé la micro-assurance à destination des micro-entrepreneurs vulnérables, fragilisés par la vie. Qu'ils soient chômeurs de longue durée, travailleurs reconnus handicapés, personnes vivant des minima sociaux..., nombre d'entre eux sont désireux de sortir de l'assistanat en créant leur propre emploi. Ils sont accompagnés dans leur projet par des associations d'aide à la création d'entreprise (Adie, BGE, Initiative France, France Active, ...) et nous apportons en complément le soutien assurantiel.

Pendant 4 ans, nous les protégeons, les accompagnons pour les aider à passer les écueils de la création en leur proposant des produits d'assurances solidaires et hors marché parfaitement adaptés et des conseils personnalisés.

Cette initiative est tout à fait novatrice en France d'autant qu'elle fédère autour d'un même projet des sociétés d'assurances qui jusqu'alors restaient chacune dans son périmètre. Là, elles ont décidé de se mettre ensemble pour faire beaucoup sans dépenser beaucoup.

Quel est le financement de la Fondation ?

Plusieurs sources existent :

- Les membres fondateurs ont constitué une dotation initiale inconsumptible de 6 millions d'euros dont les placements génèrent des produits financiers.
- La fondation bénéficie également de mécénat privé, notamment d'entreprises d'assurances comme CFDP qui font un don défiscalisé, ainsi que de concours publics.
- D'autre part, et c'est assez exceptionnel pour être souligné, les partenaires qui portent la multirisque

professionnelle, la responsabilité civile professionnelle, ou encore la santé ne conservent pas les résultats excédentaires qui sont réinjectés dans le budget de fonctionnement de la Fondation.

Près de 30 000 micro-entrepreneurs accueillis depuis 2007 et près de 10 000 créateurs assurés. Avec plus de 3 000 adhérents en 2023 (52 % sont des femmes) dont 1 000 nouvelles adhésions, le besoin de couverture des coûts de gestion augmente. Les mécènes doivent être plus nombreux.

Comment élargir ce cercle ?

Albingia, AGEA (fédération des agents généraux d'assurances), Hiscox, sont par exemple de récents partenaires, mais leur implication ne s'arrête pas au don financier. Aux côtés d'Axeria, AG2R, Matmut, CFDP et d'autres, ils apportent un appui fondamental grâce au mécénat de compétences.

En parlant en interne de la Fondation, en expliquant son rôle, en démontrant son impact, ils génèrent parmi leurs collaborateurs des désirs d'engagement qui peuvent aller jusqu'à devenir ambassadeurs de la fondation, avec entre autres missions un rôle de conseil et de formation auprès de nos adhérents. Ainsi, ces collaborateurs se retrouvent sur un sujet qui donne encore plus de sens à leur métier tout en s'ouvrant à d'autres environnements.

On peut aussi souligner d'autres belles contributions : Me Alain Curtet, avocat, met en place un espace juridique gratuit, Polyexpert qui apporte une prestation d'expertise en amont de la signature du bail d'un local. Par ailleurs, l'Agefiph, chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées, apporte un soutien important en prenant en charge pendant deux ans le coût des primes d'assurances de nos micro-entrepreneurs reconnus travailleurs handicapés, lesquels

constituent plus de 70 % du nombre d'adhérents assurés en 2023.

Comment, selon vous, un courtier d'assurances peut-il s'investir auprès la Fondation Entrepreneurs de la Cité ?

Collectivement ou individuellement, ils peuvent tout d'abord être mécènes financiers moyennant reçu fiscal, en contrepartie de quoi le cabinet peut s'afficher comme contribuant à l'action de la Fondation en soutenant X micro-entrepreneurs vulnérables ou handicapés, et ainsi avoir un retour d'image positif appuyé par des outils de communication de la Fondation comme la newsletter, des vidéos personnalisées, l'exposition itinérante de photos d'entrepreneurs adhérents qu'ils peuvent valoriser dans le cadre d'un événement par exemple.

Mais grâce à notre réseau d'ambassadeurs qui se structure chaque année davantage, les courtiers peuvent aussi s'engager localement ou via des webinaires dans des actions de pédagogie en matière d'assurances, ils deviennent alors mécènes en compétences.

Nous devons tous être des catalyseurs du monde associatif et, pensons-y, on choisit souvent une société partenaire incarnant des valeurs avant de choisir ses produits. ●